

L'URGENCE : L'AUSTERITE DOIT CESSER **LA PREVOYANCE DOIT ÊTRE RENFORCEE et LES SALAIRES AUGMENTES**

La rentrée 2026 cumule des tensions et des difficultés inégalées :

LES SALAIRES : La population salariée subit une double peine : les carburants et les produits de premières nécessités flambent et nos salaires sont gelés. Cette situation d'austérité est inacceptable, elle doit cesser. Les salariés du secteur et leurs familles sont directement et brutalement impactés. Et pour cause ! Près de 30 années d'asphyxie et de privations. Le manque à gagner sur la fiche de paie se chiffre en milliers d'euros par an pour chaque salarié. Sur une carrière c'est l'équivalent de l'achat d'une maison !

Depuis la dernière augmentation de la valeur du point datant de juillet 2022, l'inflation cumulée est de 13,5%. C'est une nouvelle atteinte gravissime sur notre pouvoir d'achat.

LE DECROCHAGE AVEC LE SECTEUR PUBLIC : La disposition conventionnelle prévue à l'article 36 : « *les organisations syndicales se réuniront au moins chaque fois qu'interviendra une modification des traitements et classements dans le secteur public de référence, pour en déterminer les incidences sur la présente convention.* » n'est pas même respectée !

Dans de telles conditions peut-on vraiment s'étonner que notre secteur associatif non-lucratif peine à recruter ?

LA DEGRADATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL. La pénurie de main d'œuvre s'explique notamment :

- Par le fait que 35% des nôtres, salariés du secteur sont au SMIC.
- Par la non-reconnaissance des diplômes et la déqualification
- Par un déroulé de carrière méprisant
- Par la recherche systématique d'économie sur le dos des salariés et de leur santé

DES MENACES SUR LES GARANTIES CONVENTIONNELLES DU REGIME DE PREVOYANCE : En matière de santé des salariés, les employeurs proposent un avenant rétrograde pour le 1^{er} janvier 2027, qui baisse les garanties de façon considérable, en deçà des garanties historiques issues de la création du régime en 2006 ! Cette position patronale est incompréhensible dans la situation d'extrême difficulté de recrutement, de maintien dans l'emploi, et surtout du point de vue de la considération de la santé des salariés du secteur.

Pour FO, ce régime de prévoyance doit à minima maintenir le niveau de garanties existant.

LE SOUS FINANCEMENT SYSTEMIQUE : Nombres d'associations sont en péril financier, en redressement voire ferment leurs portes. Le passage des accords nationaux CHRS le 8 août 2026 dans la CCNT66/CHRS et l'agrément de notre accord de branche du 22 Mai 2026 opposable aux autorités de tutelles et de tarification n'a fait l'objet d'aucun budget spécifique et il en va de même de la contre-réforme de tarification qui impacte les établissements CHRS.

La décision favorable du 24 juillet 2026 du Conseil d'Etat, qui déboute les départements opposés au financement de nos 183 € du Ségur pour tous vient d'ailleurs de réaffirmer cette opposabilité financière, ce qui suppose pour FO, en toute cohérence, des financements supplémentaires et pérennes, à la hauteur des besoins.

DES SOLUTIONS SONT POSSIBLES : Dans ce paysage de désolation d'un monde à l'envers, un autre futur est possible pour remettre au centre et à l'endroit l'ensemble des enjeux humains et sociaux. AXESS, qui a déserté la table de la négociation de la BASSMS, a le devoir d'ouvrir les négociations salariales et d'aboutir à cette table de la CCNT66/CHRS.

Face au mépris du gouvernement, l'inaction conventionnelle n'est pas une option.

La FNAS FO revendique dans la CCNT66/CHRS :

- **L'augmentation de la valeur du point à hauteur de 5,30 Euros**
- **Le maintien et l'amélioration de notre régime de Prévoyance : aucune baisse des garanties sur les risques graves (incapacité, invalidité, décès) n'est entendable alors que la santé des salariés est mise en péril par les conditions de travail et de rémunération**
- **Pas d'augmentation de cotisation prévoyance sans compensation par une augmentation des salaires**
- **L'amélioration des garanties de reclassement des salariés CHRS dans la CCNT66**

Et plus généralement :

- **Des moyens financiers et humains à la hauteur des besoins des usagers**
- **La Défense de la Sécurité Sociale de 1945 et l'accès aux soins pour tous**